

Initiatives ministérielles

pourrait avoir un nombre de sièges minimum au Sénat, ou un autre système.

Je crois fermement que le nombre d'élus à la Chambre devrait être fonction de la population. J'ai toujours fermement défendu ce principe. Je m'y tiens toujours.

Il arrive de temps en temps que les principes que nous appliquons ici entrent en conflit. Le député de Kindersley—Lloydminster a parlé du principe d'une représentation fondée sur la population. J'y crois fermement et je sais que le député y croit tout autant, au fond de lui-même. Je sais qu'il n'aime pas les minimums déjà établis et je suis d'accord là-dessus. Je préférerais que ça change.

Je reconnais que nous devons respecter certaines réalités politiques au Canada. Je ne tiens pas à ce qu'on s'engage dans une transformation de ces réalités sans avoir d'abord fait un examen d'ensemble des diverses modifications qu'on pourrait apporter à la Constitution elle-même.

L'Accord de Charlottetown était une tentative en ce sens. Le député a voté contre. Moi, je l'ai appuyé avec une certaine réticence. Certains éléments de cet accord me déplaisaient. Le minimum de 25 p. 100 y figurait cependant. J'ai appuyé l'Accord de Charlottetown. Je serais prêt à le faire de nouveau s'il le fallait. Je préférerais toutefois ne pas avoir à le faire. J'aimerais mieux obtenir une meilleure entente. Je crois que nous pourrions en obtenir une meilleure un jour.

Pour le moment, nous ne sommes pas en train de réviser la Constitution. Les Canadiens sont fatigués de la Constitution. À mon avis, nous ne devons pas tenter ici de changer la Constitution d'une manière détournée, comme le député le proposait. Selon moi, ce serait illégal.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, dans la réponse qu'il a formulée au député de Bellechasse, le député de Kingston et les Îles s'est contredit. Il a répété ce que j'avais dit.

Il a fait allusion à certains changements constitutionnels qui seraient nécessaires si nous devions réduire le nombre de députés à la Chambre. Je voudrais faire remarquer au député que nous avons discuté de cette question en comité. Comme le député de Calgary—Ouest l'a très bien expliqué au député de Kingston et les Îles, les changements constitutionnels mineurs pourraient être faits à la Chambre sans qu'il soit besoin d'une formule d'amendement très compliquée pour autoriser l'apport de ces changements à la Constitution. Il serait nécessaire de modifier la clause de droits acquis qui interdit une réduction équitable du nombre de députés.

Le député de Calgary—Centre, qui a participé aux travaux du comité sur ce projet de loi, a utilisé la Californie comme exemple d'un État aux États-Unis qui, avec près de 30 millions d'habitants, a une population égale à la population totale du Canada et qui, au niveau fédéral a, si mes souvenirs sont exacts, 56 représentants.

Qu'on nous dise que nous avons besoin de 294 députés au niveau fédéral pour bien administrer ce pays ne tient pas debout. Je pense que nous avons un système et des capacités au moins égaux sinon supérieurs à ceux de la Californie.

Il est un point dont le député n'a pas parlé et sur lequel j'aimerais connaître sa réponse. Nous avons dépensé cinq millions de dollars, nous les avons jetés par la fenêtre. Une fois ce projet de loi adopté, nous allons tracer de nouvelles cartes. Étant donné le déplacement de population dans la province d'Ontario, je suis à peu près certain que les résultats risquent d'être très similaires à ceux que nous avons observés la dernière fois que les cartes ont été tracées et que le nord de l'Ontario avait perdu un siège. Peut-être qu'avec les changements démographiques, l'Ontario va perdre deux sièges. Peut-être que la circonscription du député de Cochrane—Supérieur va être plus grande et qu'un autre député va perdre la sienne.

Que va dire le gouvernement si les nouvelles cartes sont encore moins favorables pour les députés de son parti qu'elles ne l'étaient la fois précédente et ont encore besoin d'être modifiées? Le gouvernement va-t-il encore une fois retarder le processus et introduire une nouvelle mesure législative pour obtenir que les cartes soient tracées comme le veulent les membres de son parti?

• (1725)

M. Milliken: Monsieur le Président, certaines des affirmations faites par le député au cours de son intervention sont extrêmes. Bien qu'il ne m'ait pas posé de question à ce sujet, j'aimerais revenir sur la Californie qu'il a citée en exemple.

Selon lui, nous devrions faire comme en Californie dont les élus à la Chambre des représentants représentent une population énorme. Je ne pense pas que nous devions imiter le modèle politique américain. Dans les grandes lignes, nous ne l'avons encore jamais fait, et je ne vois aucune raison de le faire maintenant.

Je pense qu'à la réflexion, le député conviendra qu'il n'y a pas que du bon dans le modèle politique américain. Il donne en exemple les éléments qui lui plaisent et dit que nous devrions les imiter, mais il choisit d'ignorer les désavantages d'un système qui ne sont pas négligeables, tant aux États-Unis qu'au Canada.

Les Canadiens ne s'attendent pas à ce que leurs députés représentent une population très nombreuse. Ils trouvent qu'ils sont bien servis par une Chambre d'une taille raisonnable. Dans ce pays, contrairement aux États-Unis, il y a toujours eu une Chambre assez importante par rapport à la population et je suis certain qu'il va en être ainsi pendant encore longtemps.

La deuxième partie de sa question portait sur les nouvelles propositions dont nous sommes saisis et sur le fait que, si les commissions présentent un deuxième ensemble de cartes, est-ce qu'on va encore les rejeter. Je ne le pense pas. Je n'ai aucune raison de croire que ça puisse être le cas.

Toutefois, le député ne devrait pas perdre de vue que ces cartes seront toujours utiles au gouvernement. Les commissions seront libres de choisir une des trois séries de cartes présentées à la population aux fins d'examen. On n'aura pas à tracer de nouveau